



Commune de Boulieu-Lès-Annonay - Ardèche

ARRETE N° 2025-058

**PORTANT REGLEMENTATION
DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION
BROCANTE (BOULIEU LES ANNONAY)**

Le Maire de Boulieu-lès-Annonay,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la Route
- Vu l'instruction interministérielle et notamment les articles livre 1,4ème partie, signalisation de prescription et livre 1,8ème partie, signalisation temporaire,
- Vu la demande faite par l'association des commerçants de Boulieu-lès-Annonay.
- Considérant qu'il faut permettre l'installation des marchands et assurer la sécurité des participants à cette manifestation

ARRETE

Article 1 : Interdiction de stationner

Samedi 27 septembre 2025 à 22 heures au dimanche 28 septembre 2025 à 22 heures :

- Toute la rue Charles de Gaulle de la place Joseph Monier inclus jusqu'à la rue du Faubourg.
- Rue sur la Ville, parking devant l'AFR et le parking du bâtiment le « Bonlieu »,
- Place Joseph Monier
- Place au-dessus du jardin des Ursuline.

Interdiction de circuler

Dimanche 28 septembre 2025 de 05 heures à 22 heures (en fonction du déroulement de la brocante) :

La circulation des véhicules de tous genres est interdite dans toute la rue Charles de Gaulle jusqu'à la place Joseph Monier, rue sur la Ville, place devant l'AFR et le bâtiment le « Bonlieu », rue du Clocher, rue de l'Eglise, rue du Puits Nouveau, place de l'Eglise.

Article 2 :

La signalisation de police réglementaire sera mise en place par les organisateurs et les Services Techniques. Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié annexé au registre des arrêtés municipaux et dont ampliation sera notifiée à :

- Monsieur le Commandant de brigade d'Annonay
- Agent de Surveillance de la voie publique
- UCAB

Chacun chargé en ce qui le concerne de sa mise en œuvre.

Fait à Boulieu-Lès-Annonay, Le 20/05/2025

Le Maire
Damien BAYLE

